

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 23 Avril 2014 à 20 heures

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Présents : Mmes CHABRIDON, PARENT, BILLOUD, SIGNORET, Mrs LAMY-PERRET, PRUDENT, PANNETIER, GUILLEMIN et REVILLON

Excusée : Mme COULON

Mme BILLOUD est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du 07 Avril 2014 est approuvé à l'unanimité en y apportant les modifications suivantes :

- La commission animation compte 6 membres avec Mme PARENT en plus
- Mme CHABRIDON est membre de la commission « marchés publics »
- M PANNETIER est membre de la commission « forêt »
- Mmes JAZÉ, DAVID, BOURBON et PRUDENT sont membres de la commission « antenne sociale »

Le Conseil Municipal, accepte de rajouter trois points à l'ordre du jour.

- délibération concernant les dépenses en fêtes et cérémonie
- Nomination des délégués à la SPA, ADESSPORT et OPAC
- élection suite à démission d'un membre du Syndicat de cylindrage

Vote du budget primitif 2014

Après lecture du projet de budget préparé par la commission finances, le conseil municipal demande à ce que soit apportées les modifications suivantes :

- le montant pour les travaux sur les bornes incendie est augmenté de 5000 euros
- il convient de prévoir le renouvellement des conduites d'eau rue Pasteur pour un montant de 10 000 euros
- les dépenses imprévues d'investissement sont portées à 6000 euros.

Après délibération, le conseil municipal, vote le budget pour un montant en fonctionnement de 456 324 euros en dépenses et en recettes et en investissement pour 264 286 euros de dépenses et 295 279 euros de recettes soit un suréquilibre en recette de 30 993 euros.

Affectation du résultat et vote des taxes

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de l'affectation du résultat suivante :

Le résultat reporté de fonctionnement de 2013 est affecté au compte 002 (recette de fonctionnement) pour un montant de 102 911,93 euros et l'excédent d'investissement 2013 est affecté au compte 001 (recette d'investissement) pour un montant de 6 449,76 euros.

- Le Conseil Municipal, au regard des différences de taux actuels et des travaux d'investissement futurs, après en avoir délibéré, décide d'augmenter la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti de 1% et la Contribution Foncière des Entreprises de 2% ce qui dégage une recette supplémentaire de 2 067 euros.

Indemnité du Maire et des Adjointes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer l'indemnité du Maire à 17 % de l'indice brut 1015 soit un montant mensuel actuel brut de 646,25 euros et celle des adjointes à 6,6% de l'indice brut 1015 soit un montant mensuel actuel brut de 250,90 euros.

Délégations du conseil municipal au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de déléguer les fonctions suivantes au Maire :

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Prononcer la délivrance et le reprise des concessions dans les cimetières

- Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas de référés devant le tribunal administratif ou les tribunaux judiciaires.
- Signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux (PVR)

Modifications des statuts de Communauté de Communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône qui consiste en la prise de compétence « Aménagement numérique » et l'ajout des parcelles ZB 43, sur Fleurville, et le chemin de halage section ZX, sur Montbellel, à celles mentionnées dans la compétence « Etude d'aménagement suivie de travaux sur le plan d'eau de Viré-Fleurville ».

Nomination des délégués SPA, Adesport et OPAC

Jacky GUILLEMIN est nommé délégué à la SPA.

Jean-Christian PRUDENT est nommé délégué Adesport

Patricia CLÉMENT est nommée déléguée pour assister aux commissions de l'OPAC

Élection des délégués au Syndicat de Cylindrage

M PRUDENT informe qu'il est démissionnaire du poste de délégué au Syndicat de Cylindrage. Il est donc procédé à un nouveau vote pour le remplacer.

M LAMY-PERRET est élu à l'unanimité au poste de délégué au Syndicat de Cylindrage.

Dépenses imputables au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'imputer au compte 6262 les dépenses inhérentes aux événements suivants : commémorations, naissances, mariages, décès, médailles, départ à la retraite, fêtes de Noël, vœux du Maire, repas des élus, des pompiers, des aînés, réunions de travail, réunions publiques, inaugurations, vins d'honneur, congrès, feux d'artifice et illuminations.

Questions diverses

-La demande de dérogation de levée du tonnage des véhicules formulée par la SNCF pour emprunter la Rue Saint-Exupéry est jugée infondée. En effet, les véhicules ont la possibilité d'accéder à la plateforme ferroviaire sans difficulté et rapidement par la rue Rabelais et la RD 906 non réglementées. Une réponse sera faite en ce sens à la SNCF, le Maire restant à disposition en cas de difficulté.

- Le T3 occupé par M NITSCHELM sera libre au 1^{er} Juin prochain.

- Les élections européennes auront lieu le Dimanche 25 Mai prochain de 8h à 18h.

- Le prochain comité de lignes aura lieu le 19 Mai de 18h à 20h à Châlon-sur-Saône

- Le prochain prix des charmes aura lieu à la cave de Lugny les 3 et 4 Mai prochain.

- Une rencontre aura prochainement lieu entre le nouveau conseil et les employés municipaux.

- La Prochaine réunion aura lieu le Mercredi 21 Mai 2014 à 20 heures.

Le Maire
P CLÉMENT